

# Laïcité(s) en Europe : devise de l'Union européenne :

« Unie dans la diversité ».

En droit la **laïcité** est le « principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse » et « d'impartialité ou de neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses ».

La laïcité s'oppose à la reconnaissance d'une religion d'État. Toutefois, le principe de séparation entre l'État et les religions peut trouver des applications différentes selon les pays, de la laïcité proprement dite à la simple **sécularisation** (sécularisme).



ABC de la laïcité, Eddy Khalidi lycée Mauriac Bordeaux

## 1. Position de l'Union européenne

La **Convention européenne** de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée en 1950, a introduit la liberté de conviction et de religion.

L'article 9 précise en effet que : « **Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites** ».

## 2. Diversité

Parler de « **laïcités** européennes » au pluriel, c'est mettre l'accent sur la **diversité** des modalités de gestion des cultes en Europe.

On distingue généralement les **régimes de religion d'État** ou d'**Église établie**, les **régimes de cultes reconnus** et les **régimes séparatistes** ou laïques au sens strict.

Ensuite, parler de « **laïcités** européennes », c'est souligner le mouvement de **convergence** des modèles européens de gestion des cultes. Au-delà de leurs différences, ils partagent des caractéristiques communes essentielles. Ils sont aujourd'hui confrontés à des défis communs : gérer une pluralisation grandissante du fait des migrations (musulmanes, bouddhistes, hindouistes) et du fait de la dérégulation du croire (la religion n'est plus perçue comme un héritage, mais comme un choix.)

Enfin, parler de « **laïcités** européennes », c'est construire une démarche comparatiste exigeante. Il faut dépasser l'idée qui fait de la laïcité en France à la fois une « exception française » et un idéal à l'aune duquel on jugerait les différents types de gestion des cultes en Europe. Cette perception ethnocentrique est renforcée par le fait que le mot « **laïcité** » est difficilement traduisible, notamment dans les pays anglo-saxons où l'on préfère le terme de secularism ou secularity.

### 3. Ressemblances

Toutes les sociétés européennes se rejoignent sur trois principes déterminants pour comprendre le rapport entre le politique et le religieux aujourd'hui :

- **Un principe de liberté de conscience** et de religion en fonction duquel les droits de toute personne à pratiquer sa religion (non seulement dans la sphère privée mais aussi en public) sont garantis dans les limites du respect de l'ordre public ; **la liberté de conscience** et de religion implique le droit de croire, de ne pas croire et de changer de religion.
- **Un principe d'égalité des citoyens** interdisant toute discrimination liée à l'appartenance (ou la non-appartenance) à une religion. La citoyenneté politique s'est peu à peu dissociée de l'appartenance religieuse. C'est ce qui distingue les régimes de **laïcités** des **régimes de tolérance** (Royaume Uni).
- **Un principe de neutralité de l'État** qui se traduit par la non-ingérence réciproque de l'État et de l'Église (« une Église libre dans État libre » selon la formule de Cavour).

Il existe un lien fort entre avènement de la démocratie politique et **laïcité(s)**.

COMMUNAUTARISME ???

J'APPARTIENS À LA COMMUNAUTÉ  
DE CEUX QUI SE MOQUENT DES  
MOUTONS COMMUNAUTARISTES...



Miss Lilou : <http://dessinsmisslilou.over-blog.com/>

### 4. Des solutions diverses selon les pays

Une telle diversité trouve ses origines dans plusieurs explications :

- le rôle que certains attachements religieux ont joué dans la naissance de la conscience nationale, comme en Irlande ou en Grèce.
  - les progrès inégaux de la sécularisation selon les pays. Elle est plus intense aux Pays-Bas qu'en Grèce ou au Portugal.
- Au Royaume Uni, l'Anglicanisme est la religion d'État. Pourtant la Grande Bretagne est connue pour sa politique multiculturaliste, façon canadienne.

- le caractère inégalement anticlérical du processus de laïcisation qui a pu générer, dans certains cas, une laïcité de combat, comme en France dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou en Espagne, surtout depuis les dernières élections. (Malgré cela, en Espagne l'Église catholique gère beaucoup d'écoles accueillant un tiers des élèves).

Dans d'autres cas, une neutralisation progressive de la puissance religieuse, comme dans les pays scandinaves.

- Certaines constitutions prévoient une séparation entre les Églises et l'État et, cependant, accordent à une religion une place dominante, allant jusqu'à s'y référer pour fonder le pacte social. Ainsi en va-t-il en Irlande.

- D'autres pays pratiquent la séparation, mais les relations avec l'Église catholique ont continué d'y être régies par un Concordat.

Par exemple au Portugal, si la Constitution affirme que l'État est laïc, il est signataire d'un Concordat avec le Vatican : y est garanti le « caractère exceptionnel des relations entre le Portugal et l'Église catholique » Le Concordat organise l'enseignement religieux dans les écoles publiques.

En Italie, le Catholicisme n'est plus une religion d'Etat depuis 1948, mais en 84 le Concordat négocié indique que « les principes du Catholicisme appartiennent au patrimoine italien » et l'enseignement de la religion reste obligatoire à l'école.

## **5. Tendances générales**

Si les pays de culture catholique ont inscrit leur marche vers la laïcité dans une logique anticléricale, les pays de culture protestante se sont plus volontiers engagés dans une démarche de sécularisation.

Il faut noter aussi la place qu'occupent les Églises dans les pays de l'ancien bloc communiste : en Pologne, en Slovénie, en Roumanie et en Slovaquie, aujourd'hui, membres de l'Union européenne.

**Christine Catino**

*Références :*

*Bérangère Massignon « Les laïcités en Europe »,*

*Le Portique : La Laïcité est-elle intolérante ?*